

ENQUÊTE TRIENNALE BRI CHANGE – DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ (OTC) 2013**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Le but de cette enquête est de collecter des informations détaillées à l'échelle mondiale sur la taille et la structure des marchés des changes et de produits dérivés de gré à gré ou OTC (Over The Counter). Son objectif est d'améliorer la transparence de ces marchés et, de ce fait, de mieux appréhender leurs caractéristiques au sein du système financier international. L'enquête comprend, d'une part, la collecte d'informations sur les volumes, et d'autre part, la collecte d'informations sur les encours notionnels et en valeur de marché.

I - LES VOLUMES SUR INSTRUMENTS DE CHANGE ET LES DÉRIVÉS DE GRÉ-À-GRÉ

Cette première collecte d'informations porte sur les volumes d'activité liée :

- au change « traditionnel » : change au comptant et terme sec et swaps cambistes ;
- aux produits dérivés sur les marchés de gré à gré, sur devises et sur taux d'intérêt : swaps de devises, options de change, accords de taux futurs (FRA), swaps de taux d'intérêt et options de taux (voir définitions infra).

Les données collectées recensent les volumes d'activité au cours du mois d'avril 2013 sur base nationale.

II - LES ENCOURS NOTIONNELS ET LES VALEURS DE MARCHÉ

La seconde collecte porte sur les encours notionnels et les valeurs brutes de marché positives (actif) et négatives (passif) des instruments de produits dérivés traités de gré-à-gré (terme et conditionnel) sur les principaux types de sous-jacents :

- le change et l'or ;
- les taux d'intérêt ;
- les marchés actions et les matières premières ;
- le risque de crédit ;
- Les CDS.

Les données sont collectées sur base consolidée auprès de groupes bancaires français, dont sept participent régulièrement à la collecte semestrielle.

III - LES DÉFINITIONS**III-A Les instruments sur devises**

Transaction au comptant (spot) : transaction impliquant l'échange de deux devises à un taux déterminé lors de la conclusion du contrat pour règlement ou livraison dans un délai de deux jours ouvrés.

Terme sec (outright forward): opération d'échange à terme de deux devises à un cours convenu à la date de conclusion du contrat pour règlement ou livraison dans le futur (plus de deux jours ouvrés). Cette catégorie recense également les *forward foreign exchange agreement transactions (FXA)*, les forwards non délivrables (*non deliverable forwards*) et les contrats de report/déport (*forwards contracts for differences*).

Swap cambiste (foreign exchange swap): opération d'échange de deux devises (montant principal seulement sans échange périodique des paiements d'intérêt) à un cours convenu à la date de conclusion du contrat (la « jambe courte ») et dénouement de l'opération à un terme convenu d'avance et à un cours (généralement différent de celui appliqué pour la jambe courte) également convenu au moment de la conclusion du contrat (la « jambe longue »).

Swap de devises (currency swap) : contrat d'échange du service de la dette sur deux montants libellés en monnaies différentes pendant une période convenue. L'échange du principal dans les deux monnaies à la fin de la période s'effectue à un cours de change défini à l'avance.

Option de change (currency option) : contrat d'option qui donne le droit d'acheter ou de vendre une devise contre une autre devise à un cours de change déterminé pendant une période spécifiée. Cette catégorie inclut également les options de change dites "exotiques" comme celles à cours moyen ou à barrière.

III-B Les instruments sur taux

Accord de taux futur (forward rate agreement - FRA) : les deux parties s'accordent au moment de la conclusion du contrat sur un taux d'intérêt à payer ou à recevoir, pour une période donnée et commençant à une date ultérieure donnée.

Swap de taux d'intérêt (interest rate swap) : accord dans le but d'échanger des paiements périodiques liés aux taux d'intérêt sur une seule monnaie. Cet échange peut concerner un taux fixe contre un taux variable ou un taux variable contre un autre taux variable basé sur un indice différent.

Option de taux (interest rate option): contrat d'option qui donne le droit de payer ou de recevoir un taux d'intérêt prédéterminé sur un montant principal convenu à l'avance et pendant une certaine période de temps.

III-C Les instruments sur actions et indices boursiers (volet 2 uniquement)

Equity forward : Contrat à terme (achat ou vente) d'une action ou d'un panier d'actions à une date future et à un prix fixé à l'avance.

Equity swap : contrat dans lequel l'un ou les deux règlements sont liés à la performance d'actions ou d'un indice sur actions. Cela implique l'échange d'une action ou d'un indice sur actions contre un sous-jacent de même catégorie, ou un taux d'intérêt fixe ou flottant.

Equity option : contrat d'option de gré à gré qui donne le droit d'acheter ou de vendre une action spécifique ou un panier d'actions à un prix convenu à une certaine période dans le futur.

Equity warrant : contrat d'option de gré à gré sur actions pour une longue durée (plus d'un an).

III-D Les instruments sur matières premières (volet 2 uniquement)

Commodity forward : contrat pour l'achat ou la vente à terme d'une matière première ou d'un indice sur matière première à un prix convenu.

Commodity swap: contrat dans lequel l'un ou les deux règlements sont liés à l'évolution des cours d'une matière première ou d'un indice sur matières premières. Il implique l'échange du rendement d'une matière première ou d'un indice sur matières premières contre un sous-jacent de même catégorie ou un taux d'intérêt fixe ou flottant.

Commodity option : contrat d'option de gré à gré qui donne le droit d'acheter ou de vendre une matière première spécifique ou un indice sur matières premières à un prix convenu et à une date fixée dans le futur.

III-E Dérivés de crédit (volet 2 uniquement)

Credit spread forward : accord pour payer ou recevoir dans le futur un règlement dont le montant est lié à l'évolution, entre le moment de la conclusion du contrat et celui de son dénouement, d'un écart de rendement entre les deux instruments.

Credit event / default swap : contrat par lequel une partie s'engage à régler périodiquement une prime en contrepartie de la garantie donnée par l'autre partie de l'absence de risque de crédit sur un actif financier pendant une période convenue.

Total return swap : contrat par lequel une partie s'engage à échanger le rendement offert par un actif financier (qui inclut tous les revenus d'intérêt ainsi que les plus-values ou moins-values en capital) contre un taux d'intérêt variable basé sur un indice de référence (habituellement le LIBOR plus un spread reflétant la qualité de signature de la contrepartie ainsi que la qualité de l'actif financier objet de l'opération).

Credit spread option : contrat d'option qui donne le droit à un règlement si un écart de rendement entre deux instruments financiers s'élargit au-delà d'un certain niveau convenu par les deux parties pendant une certaine période.

III-F Valeur brute de marché

La valeur brute de marché est définie comme la valeur de tous les contrats ouverts, avant toute compensation. Ainsi, la *valeur brute positive* des contrats en cours d'un établissement déclarant est la somme des valeurs de remplacement de tous les contrats qui sont en position de gain potentiel. De même, la *valeur brute négative* est la somme des valeurs de remplacement de tous les contrats qui sont en position de perte potentielle.

IV- Les contreparties

Les déclarants participant à l'enquête triennale (« **reporting dealers** »)

- « **local** » Transactions avec des établissements résidents en France.
- « **cross-border** » Transactions avec des établissements non résidents en France.

Les autres établissements financiers non déclarants (« **other financial institutions** »)

- « **local** » Transactions avec des établissements résidents en France.
- « **cross-border** » Transactions avec des établissements non résidents en France.
- « **non-reporting banks** » Établissements de crédits non déclarants l'enquête triennale.
- « **institutional investors** » OPCVM, fonds de pensions, assurances, sociétés de réassurance et fondations
- « **hedge funds and proprietary trading firms** » Fonds d'investissements, différentes sortes de gestionnaire de fortune et entreprises de négociation sur compte propre.
- « **official sector financial institutions** » Banques centrales, fonds souverains, institutions publiques financières internationales (BRI, FMI, ...).
- « **others** » Toutes les autres institutions financières qui ne peuvent pas être classées dans les autres sous-catégories ci-dessus.
- « **undistributed** » Toutes les autres institutions financières dont la nature n'est pas connue.

Les établissements non financiers comme les entreprises ou les ménages (« **non-financial customers** »)

- « **local** » Transactions avec des établissements résidents en France.
- « **cross-border** » Transactions avec des établissements non résidents en France.